



MAIRIE DE ROINVILLE

ARRETE 2020-37
AUTORISATION DE VOIRIE
5 chemin de la cavée 91410 ROINVILLE

Le Maire de la commune de ROINVILLE SOUS DOURDAN,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code de la route,

Considérant la demande de la société DEMECO Déménagement

ARRETE

Article 1 :

La société DEMECO Déménagement est autorisée à stationner un camion de déménagement, 5 chemin de la cavée, le 24 septembre de 8h à 12h et de 13h à 18h et le 25 septembre 2020 de 8h à 12h.

Article 2 :

Toutes les mesures nécessaires devront être prises afin d'assurer la sécurité des piétons et des véhicules empruntant cette voie.

Article 3 :

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan,
- A la société DEMECO Déménagement,

Fait à Roinville,
Le 10 septembre 2020

Le Maire Adjoint chargé des travaux,
Paul FUGAZZA

